

Ministère de la Justice

Elections professionnelles
2022

Comité social
d'administration ministériel

SOLIDAIRES JUSTICE

CECI N'EST PAS UNE

PROFESSION DE FOI !

La profession de foi est une figure imposée des élections professionnelles. Pour autant elle ne présente que peu d'intérêt : vous y trouverez ça et là promesses et déclarations d'intentions d'OS la plupart du temps collaborant à un système (le fameux « dialogue social à la française ») dont le seul but est de museler la voix des personnels et qui enferme l'action syndicale et le revendicatif dans des instances et un calendrier dont seule l'administration (et son marionnettiste, le gouvernement) tient les rênes.

Pire encore, pour entrer dans ce système de pseudo « partenaires » il faut, lors des élections, s'affronter entre organisations syndicales... Alors que nous ne devrions avoir pour seul adversaire que l'État employeur et ses représentant.e.s !

A Solidaires-Justice nous n'allons pas perdre notre temps à vous supplier de voter pour nous en vous promettant monts et merveilles : nous n'avons rien à promettre, tout à gagner. Mais pour gagner nous devons combattre, revendiquer et ne rien lâcher, jamais.

Ce que nous sommes c'est ce que nous faisons : dans les services, pour les agents !

Nos actions sont notre « programme » et pour en avoir un aperçu vous pourrez toujours interroger les collègues qui ont fait appel à nous, ou faire un tour sur notre site ;

Notre syndicat, comme devrait l'être tout syndicat, n'est qu'un outil. Un outil à destination des agent.e.s.

Alors oui, il faut participer aux élections pour préserver l'outil et lui donner un maximum d'efficacité, mais il faut aussi s'en emparer (par l'adhésion) et nous réunir, tou.te.s ensemble, les plus nombreux.ses possibles et lutter !

Donc en décembre pour en finir avec les partenaires de la co-gestion qui accompagnent toutes les contre réformes, ne serait-ce que par leur participation complaisante, depuis 30 ans, votez SOLIDAIRES Justice.

**Mais d'ici là et après : rejoignez nous
Adhérez ! Militez !**

**Battons nous ensemble au quotidien,
Pour nos conditions de travail**

**Pour le service public, dévoyé par des politiques libérales et autoritaires
Pour retrouver le sens de nos métiers
pour nos droits, les conquis et ceux à conquérir**

SOLIDAIRES JUSTICE

L'outil syndical pour vous battre et vous défendre

NE PAS RESTER SEUL.E !

Travailleuses et travailleurs de la justice, nous nous sommes organisé.e.s pour faire face aux injustices, pour nous épauler et nous défendre au quotidien, pour gagner de nouveaux droits, pour construire des alternatives au système capitaliste destructeur, des alternatives aux exploitations et aux dominations. Nous invitons le maximum d'agent.e.s, titulaires ou non-titulaires, dans les administrations et services du ministère, à se syndiquer, à renforcer et rejoindre un collectif pour agir !

[Nous contacter](#)

*Syndicat National Solidaires-Justice
31, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS*

☎ 06.52.79.57.94

✉ synd@solidaires-justice.fr

🌐 www.solidaires-justice.fr

📘 www.facebook.com/SolidairesJustice/



SOLIDAIRES JUSTICE C'EST QUOI ? C'EST QUI ?

Solidaires Justice c'est une conception «solidaire» du syndicalisme :

- **Non catégoriel** ; Solidaires justice représente toutes les catégories de fonctionnaires (A, B et C), les titulaires et les non-titulaires.
- **Non corporatiste** ; Solidaires Justice représente tous les corps de fonctionnaires présents au ministère de la justice.
- **Non sectoriel** ; Solidaires Justice est présent dans toutes les directions et services du ministère: administration centrale, services judiciaires, administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse.

Nous refusons le syndicalisme de chapelle : ces logiques d'entre-soit et d'isolement qui nuisent à la solidarité et à l'unité dans les luttes, confortant ainsi l'administration et les gouvernements dans leurs méthodes managériales consistant à opposer les agent.e.s les un.e.s aux autres.

**Votez SOLIDAIRES-Justice
c'est être
SO-LI-DAIRE**

Solidaires-Justice revendique et milite pour :

- > L'augmentation générale et équitable de l'ensemble des traitements afin de garantir à tou.te.s les fonctionnaires des conditions de vie confortable.
- > Une gestion digne, bienveillante et responsable des personnels qui passe par une mise en œuvre réelle des engagement de l'État, en matière de prévention des risques organisationnels, des pressions et des violences au travail.
- > Le maintien des garanties liées aux statuts des fonctionnaires et contre le recours abusif aux contrats précaires.
- > La titularisations sans conditions de tous les contractuel.le.s en fonctions depuis plus d'un an.
- > L'uniformisation par le haut des régimes indemnitaires entre les différents services et directions du ministère, afin de garantir l'égalité de traitement entre tou.te.s et de permettre une véritable mobilité fonctionnelle et géographique au sein de notre administration.
- > La suppression des statuts spéciaux dérogatoires au statut de la fonction publique qui limitent excessivement et sans justification les droits fondamentaux – et notamment le droit de grève, seule arme de lutte face à un Etat employeur qui refuse le dialogue social – de certains corps de fonctionnaires.

Mais également pour :

- > Une justice enfin dotée des moyens réellement nécessaires à son bon fonctionnement, à l'amélioration des conditions de travail des agent.e.s dans les juridictions et qui garantit à tou.te.s l'accès au service publique de la justice : proximité, gratuité et indépendance totale vis à vis du pouvoir politique.
- > Que la protection judiciaire de la jeunesse puisse effectivement protéger la jeunesse et non la «contrôler» ; la prise en charge de la jeunesse est une responsabilité collective et sociétale. Il faut cesser de la criminaliser et remettre l'éducatif au centre des missions de la PJJ.
- > Une refonte totale du système pénitentiaire, qui se réduit aujourd'hui à un outil de contrôle et d'enfermement des plus défavorisé.e.s et des malades mentaux, fruit d'une politique sociale défailante et sécuritaire ; cela passe par un changement radical de la politique pénale et par une amélioration drastique des conditions de détention et donc des conditions de travail des agent.e.s pénitentiaires.
- > la création d'un service publique de la prise en charge des victimes d'infractions et de crimes, aujourd'hui à la charge d'association, laissant la place à une disparité de traitements. Il faut une vraie justice restaurative où la prise en compte de la victime ne se limite pas à la pénalité des faits ou à la dureté de la sanction prononcée.
- > Que cesse le désengagement de l'État, amorcé y compris dans le domaine régalién de la justice au travers des « partenariats » public-privé, où seul le « partenaire » privé est gagnant et où les grand.e.s perdant.e.s sont les agent.e.s, les citoyen.ne.s et les contribuables !

Solitaires-Justice une organisation indépendante

Financièrement, Solitaires-Justice ne vit que des cotisations de ses adhérent.e.s. Nous en vivons modestement, en raison de notre développement encore limité, mais nous nous en contentons.

Politiquement, indépendante de tout parti politique (il est interdit à nos représentant.e.s d'avoir le moindre mandat politique), mais pas "apolitique" - terme qui ne veut rien dire d'autre que "sans ambition sociétale, non concerné par les enjeux de notre société et les questions qui la traverse" ;

- Solitaires-Justice est un syndicat de lutte et de transformation de la société : pour une société plus juste, plus humaine.
- Solitaires-Justice milite pour la défense du service public de la justice, élément essentiel de la démocratie, et combat toutes discriminations de couleurs, d'ethnies, de religions, de sexes ou de conditions sociales.
- Solitaires-Justice est membre de l'association VISA qui lutte contre l'idéologie mortifère et antisocial de l'extrême droite.

Statutairement, Solitaires-Justice est membre de l'Union Syndicale Solitaires. Comme toutes les organisations membre de cette union, Solitaires-Justice reste totalement autonome et indépendante. L'Union Solitaires n'est pas une confédération pyramidale, mais bien une union, où chacun garde son indépendance et son identité. Au sein de cette union, les décisions ne sont pas imposées par une "hiérarchie" nationale, mais elles sont prises au consensus. L'Union syndicale Solitaires est composée de fédérations et syndicats nationaux, et d'Unions locales et régionales avec actuellement autour de 110 000 adhérent.e.s. Elle existe depuis 1998 mais a des racines bien plus anciennes dans le syndicalisme. Elle défend les travailleur.se.s en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunes, de chômeur.se.s, de paysann.e.s, d'habitant.e.s. Elle entretient des relations avec de nombreuses organisations syndicales et associations à l'étranger pour faire vivre la solidarité internationale.



Nos candidat.e.s au comité social ministériel

1. Mme LE FLOCH ép. BECQUET Patricia, Adjointe administrative, TJ Tarascon (SJ)
2. M. BOUCHET Stéphane, CEA AP, CP Avignon-Le Pontet (AP)
3. Mme LAURENT Aurélie, Adjointe administrative, TJ Clermont-Ferrand (SJ)
4. M. LEFERME Christophe, Educateur, UEHC Maubeuge (PJJ)
5. Mme DUNAJSKI Emeline, Greffière, TJ Nevers (SJ)
6. M. TINARD Stéphane, Secrétaire administratif, SPIP 95 (AP)
7. Mme SEMENCE Aude, Greffière, TJ Sens (SJ)
8. Mme TALLET Marina, Cpip, SPIP 34 (AP)
9. Mme LAURENT Emmanuelle, Adjointe administrative, TJ Auxerre (SJ)
10. M. LEPAGE Thomas, Educateur, UEHC Strasbourg (PJJ)
11. Mme SEVE Stéphanie, Adjointe Administrative, SAR Aix en Provence (SJ)
12. M. KHENNOUCHE Safa, CSE, UEMO Valenciennes (PJJ)
13. Mme DA SILVA Paula, Adjointe administrative, STEMU du Bas Rhin (PJJ)
14. M. GUERNICHE Mohrad, Greffier, TJ Aix en Provence (SJ)
15. Mme GAVINI ép. GERBE Marguerite, adjointe administrative, CJN Nantes (AC)



16. M. CURIE Cyril, Cpip, SPIP 34 (AP)
17. Mme PIDALA ép. BORTOLUZZI Nadine, Adjointe administrative, DTPJJ Strasbourg (PJJ)
18. M. JUNG Olivier, Educateur, Stemo du Bas-Rhin (PJJ)
19. Mme ROUL Katia, Adjointe Administrative, TJ Auxerre (SJ)
20. M. GENEVRIEZ Yohann, Adjoint administratif, UEAJ Sin-Le-Noble (PJJ)
21. Mme RUIZ Vanessa, Adjointe technique, TJ Avignon (SJ)
22. M. ALLHEILIG Thierry, Educateur, UEMO Colmar (PJJ)
23. Mme DUPONT Véronique, DPSGJ, TJ Paris (SJ)
24. M. TORRES Julien, ASS, UEMO Garrigues (PJJ)
25. Mme PARMENTIER Gwendola, Educatrice, UEMO Haguenau (PJJ)
26. M. DE BIASI Marc, Cpip, SPIP 91 (AP)
27. Mme BAHRI Myriam, Greffière, TJ Grasse (SJ)
28. M. SELVE Pierre, Adjoint administratif, TJ Cahors (SJ)
29. Mme MARTIN ép. DUMOULIN Pauline, ASS, SPIP 63 (AP)
30. M. FERRI Tony, CPIP, SPIP 95 (AP)